

trer le réchauffement de la planète. L'essentiel de ces travaux a déjà été fait. Nous savons que le réchauffement de la planète continue d'empirer.

Nous savons que la couche d'ozone s'est amincie à tel point que le ministre de l'Environnement a conseillé aux enfants de ne pas jouer au soleil. Nous savons que le gouvernement refuse de sévir contre les entreprises.

Je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. À mon sens, la Table ronde pourrait fort utilement conseiller le gouvernement sur l'efficacité énergétique, le recyclage, le traitement des eaux usées et de l'eau potable, le recyclage des CFC, la revalorisation des chemins de fer, le nettoyage des sites pollués et le renouveau écologique. Peut-être la plus verte des solutions que pourrait proposer la Table ronde serait la démission du gouvernement toxique que nous avons et le déclenchement d'élections pour que le prochain gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi C-72 reviendra à la Chambre, le député disposera encore de dix minutes pour son discours et de la période de dix minutes pour les questions et observations.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 décembre 1992, du projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau), dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 2 et 3.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il y a consentement unanime pour la motion suivante.

Que l'ordre dont la Chambre est saisi maintenant soit annulé et que le projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau) soit renvoyé à un comité législatif aux fins d'une nouvelle étude de l'article 1; et

L'ajournement

Que le comité qui était chargé d'étudier le projet de loi C-227 soit reconstitué pour effectuer cette nouvelle étude.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Habituellement, nous passons à cette heure-ci au débat d'ajournement de la Chambre. Or, on m'informe que les participants à ce débat ont été convoqués, mais qu'ils ne sont pas encore arrivés.

Si la présidence et la Chambre y consentent, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à leur arrivée.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Je suspends la séance jusqu'à l'appel de la présidence, en espérant que les secrétaires parlementaires et les députés qui nous regardent à la télévision reviendront rapidement à la Chambre pour que nous puissions poursuivre la séance.

(La séance est suspendue à 17 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 34.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway): Monsieur le Président, je désire poursuivre une question que j'ai posée à la Chambre, à plusieurs occasions, à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit du sort tragique de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer.

Je suis sûr que tous les députés savent très bien que Christine et David sont les victimes d'une machine judiciaire brésilienne passablement dure et injuste qui leur a infligé une peine de 28 ans d'emprisonnement chacun.